SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

COMMUNE DE VANNES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Morbihan.

Effectifs

1 143 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

> **897** fonctionnaires
> **147** contractuels permanents
> **99** contractuels non permanents

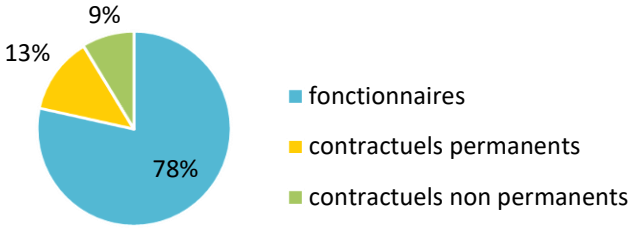

12 % des contractuels permanents en CDI

5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 83 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2021 : un agent du Centre de Gestion et 2 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	13%	19%
Technique	47%	37%	46%
Culturelle	9%	13%	10%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	11%	22%	13%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	9%	15%	10%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

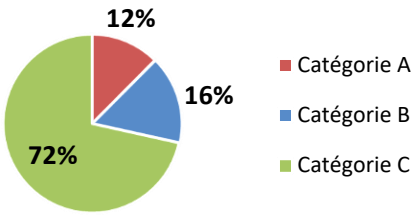

Répartition par genre et par statut

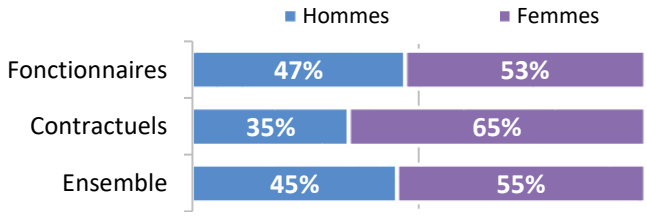

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints administratifs	11%
Adjoints d'animation	8%
Attachés	5%
Techniciens	4%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

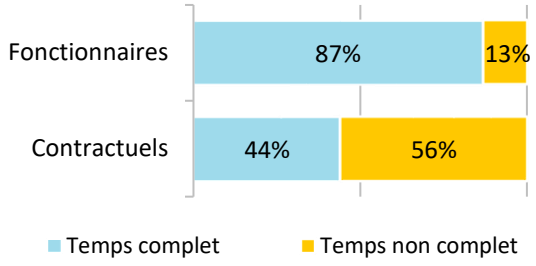

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

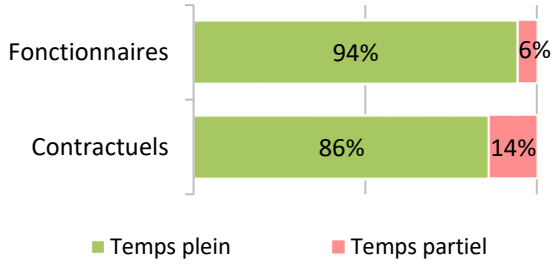

Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	48%	77%
Culturelle	21%	79%
Médico-sociale	17%	41%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**47,62**
Contractuels permanents	**43,35**
Ensemble des permanents	**47,02**

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	**32,40**

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

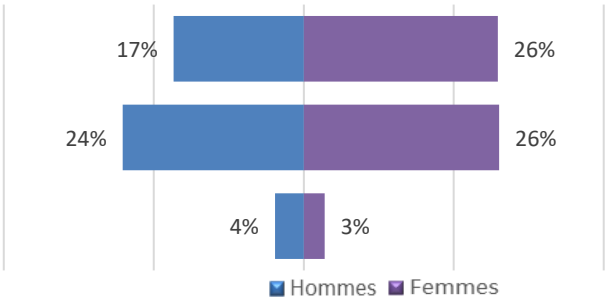

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

975,10 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> **848,90** fonctionnaires
> **71,45** contractuels permanents
> **54,75** contractuels non permanents

1 774 682 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

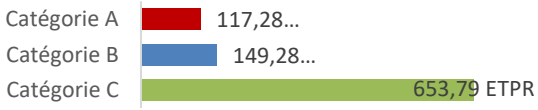

Positions particulières

> Un agent en congés parental
> 25 agents en disponibilité
> 6 agents détachés au sein de la collectivité
> 4 agents détachés dans une autre structure
> 5 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2021, 112 arrivées d'agents permanents et 128 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020[1]	Effectif physique au 31/12/2021
1 060 agents	**1 044 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	**-2,7%**
Contractuels	↗	**6,5%**
Ensemble	↘	**-1,5%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	33%
Mise en disponibilité	27%
Départ à la retraite	27%
Rupture conventionnelle	7%
Mutation	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	29%
Remplacements (contractuels)	28%
Arrivées de contractuels	21%
Voie de mutation	20%
Voie de détachement	2%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnelnommés

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

Aucun avancement d'échelon et 74 avancements de grade

3 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

35 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 60,0 % femmes
dont 88,6 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

5 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	4	1
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	60%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	20%
Autres	20%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 63,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	66 018 681 €	Charges de personnel*	42 101 961 €	→	Soit 63,77 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	28 519 991 €
Primes et indemnités versées :	5 604 620 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	404 507 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	223 730 €
Supplément familial de traitement :	403 945 €
Indemnité de résidence :	0 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
1 468 212 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 513 €	43 822 €	34 141 €	s	27 756 €	25 759 €
Technique	54 491 €	s	35 833 €	29 770 €	27 365 €	26 667 €
Culturelle	47 177 €	s	31 917 €	24 248 €	25 965 €	23 321 €
Sportive			35 421 €			
Médico-sociale	37 597 €	38 049 €	s	s	26 946 €	24 482 €
Police			s		30 396 €	
Incendie						
Animation			32 778 €	s	26 147 €	26 469 €
Toutes filières	**49 924 €**	**41 154 €**	**34 048 €**	**26 988 €**	**27 326 €**	**25 689 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,65 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**19,91%**
Contractuels sur emplois permanents	**16,34%**
Ensemble	**19,65%**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

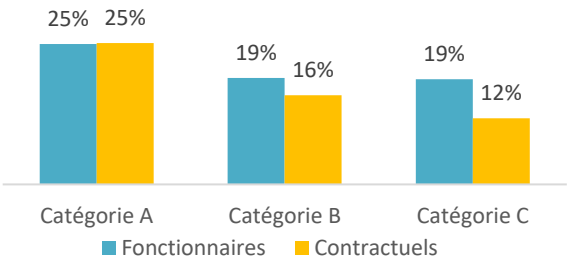

- Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2021
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Absences

En moyenne, 26,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> **En moyenne, 3,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**4,73%**	**1,01%**	**4,21%**	**0,51%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**7,21%**	**1,01%**	**6,34%**	**0,51%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**7,53%**	**1,08%**	**6,62%**	**0,51%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

67 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 5,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 62 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

59 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 90 % sont fonctionnaires*
- 85 % sont en catégorie C*

- 212 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

51 assistants de prévention désignés dans la collectivité

FORMATION

175 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **347 470 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Formation

En 2021, 62,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021

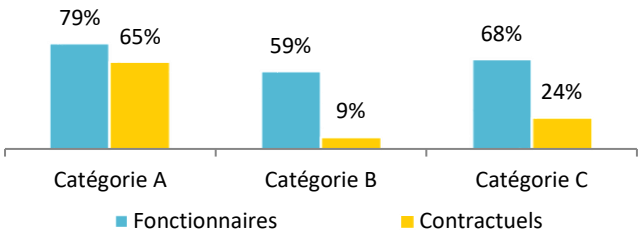

306 892 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	25 %

1 570 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

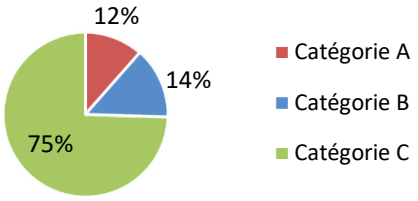

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	92%
Autres organismes	8%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**15 412 €**	**47 677 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**156 €**	**161 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

165 jours de grève recensés en 2021

Comité Social Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité

Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2021 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

[1]Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365}} \text{ x } 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2022 *Version 1*